## Création d'un précédent

## RÉUNION DES EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DE L'ONU

Comment empêcher un criminel de faire disparaître les marques d'identification d'une arme de poing dont la carcasse est en polymère ? Tel était le type de questions posées, et qui parfois ont reçu des réponses, à l'occasion de la Réunion des experts gouvernementaux (REG) à composition non limitée, qui s'est tenue au siège de l'ONU, à New York, du 9 au 13 mai 2011. Pour la première fois lors d'une réunion de l'ONU sur les armes légères, ce sont des experts qui ont mené les débats, de manière relativement interactive, tandis que les délégations se sont concentrées sur les modalités pratiques du marquage, de l'enregistrement et du traçage des armes, telles que prises en compte dans l'Instrument international de traçage (ITI), négocié dans le cadre plus large du Programme d'action de l'ONU (PdA).

## Le manque d'information et les erreurs d'identification des armes sont les principales causes des défaillances en matière de tracage.

En s'appuyant sur la synthèse du président de la REG et sur les observations de l'auteur à propos de la réunion, ce chapitre présente en détail les débats de la REG pour identifier certains des principaux obstacles à l'application complète de l'ITI, ainsi que les divers moyens de les surmonter. Ce chapitre ne tire pas de conclusions concernant les progrès réalisés par les États membres de l'ONU dans leur mise en œuvre de l'ITI, mais vise à étudier « les défis et les opportunités » inhérents à une telle mise en œuvre (pour reprendre le langage onusien), et notamment tels que débattus au sein de la REG.

Les principales conclusions du chapitre sont les suivantes :

- Une des recommandations clés de la REG concerne la création d'un Comité technique appelé à rédiger les recommandations en termes de marquage, en tenant compte des évolutions dans la fabrication et la conception des armes.
- Bien que le sujet ait été abordé pendant la REG, les différences entre le marquage des armes légères et le marquage des armes de petit calibre restent à explorer dans le cadre de l'ONU.
- Les délégations de la REG ont souligné une série de difficultés associées à la conversion des systèmes d'archivage papier sous forme électronique, notamment l'absence de personnel qualifié et des problèmes de logiciels.



Un pistolet dont le numéro de série a été effacé, Rio de Janeiro, Brésil, mai 2004. L'arme a été saisie lors de l'arrestation d'un trafiquant de drogue de 26 ans, accusé d'avoir abattu plusieurs agents de police. © Alaor Filho/Agência Estado/AE

- Les participants à la réunion ont identifié que le manque d'information dans les demandes de traçage, ainsi que les erreurs d'identification et de marquage des armes sont les principales causes des erreurs de traçage. Les armes fabriquées sous licence dans un deuxième pays étaient souvent mal identifiées en raison d'une erreur d'identification du fabricant ou du pays de fabrication.
- Les débats de la REG ont révélé que lorsque les lignes de communication nationales et internationales étaient bonnes, les points de contact nationaux jouaient souvent un rôle déterminant dans la résolution des affaires relatives aux armes, même les plus complexes.
- La REG a mis en exergue le rôle de la technologie, qui peut
  à la fois compliquer l'application de certaines dispositions
  de l'ITI (ex : le marquage à l'importation d'armes à carcasse
  en polymère) et permettre de surmonter des défis majeurs de
  mise en œuvre (ex : le recours à la photographie numérique
  pour identifier les armes).
- Les États membres de l'ONU doivent encore développer des moyens spécifiques pour assurer le suivi des idées, propositions et enseignements partagés lors des REG.

La REG de 2011 a fait apparaître l'ampleur des pratiques de marquage, d'enregistrement et de traçage des armes dans le monde entier. Si le rôle de la réunion n'était pas d'évaluer dans quelle mesure ces activités étaient liées à l'ITI, on peut néanmoins supposer que la REG favorise une plus grande sensibili-



Des responsables de la Division des enquêtes criminelles inscrivent des armes dans le Registre balistique à Tegucigalpa, Honduras, août 2005. © Ginnette Riquelme/AP Photo

sation à l'existence de cet instrument et renforce sa mise en œuvre. Certaines preuves suggèrent que c'est effectivement le cas. Par exemple, le nombre de points de contact nationaux signalé au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU – un indicateur clé de la mise en œuvre de l'ITI – a fortement augmenté suite à la tenue de la réunion, passant de 18 à la mi-janvier à 67 le 12 mai 2011, l'avant-dernier jour de la REG. En outre, les chiffres d'INTERPOL, communiqués à l'ONU, indiquent une hausse des demandes de traçage (ce qui représente des milliers d'armes à feu) : passant d'une moyenne de 25 par mois, pendant les deux ans qui ont précédé la REG, à une moyenne de 36 par mois après la réunion.

A partir de la mi-2012, les répercussions de la REG 2011 sur le processus de l'ONU sur les armes légères n'étaient pas claires. Les membres de l'ONU n'ont pas encore convenu d'organiser des REG supplémentaires, laissant cette question à la deuxième Conférence d'examen du PdA, prévue en août-septembre 2012. Bien que la résolution de portée générale (dite « omnibus ») de l'ONU sur les armes légères, adoptée en décembre 2011, ait approuvé le rapport formel (et en grande partie non-substantiel) de la REG et « noté avec satisfaction la synthèse des débats du président », elle n'a pas donné suite à bon nombre de recommandations formulées lors de la réunion, dont certaines, telles que la création d'un Comité technique pour le marquage des armes, requièrent une action multilatérale. Il est également nécessaire de diffuser, sans doute sous la forme d'un document onusien, les divers éléments de la réunion ayant contribué à son succès, en particulier les débats animés par des experts, leur caractère interactif et le rôle du président qui facilite ces processus. Un tel document pourrait, entre autres, contribuer à traiter la question – toujours non résolue – de la distinction des mandats des réunions biennales du PdA, des conférences d'examen et des REG.

## Des résultats liminaires suggèrent que la REG a permis de renforcer la mise en œuvre de l'ITI.

La place des REG dans le cycle de réunions du PdA n'est pas encore garantie. Il convient encore de développer des moyens pour assurer le suivi des idées, propositions et enseignements partagés lors de ces réunions. Or, si l'objectif des réunions de l'ONU sur les armes légères est de favoriser le renforcement de la mise en œuvre du PdA et de l'ITI, il serait logique, dans un premier temps, d'examiner « les défis et les opportunités » inhérents à cette mise en œuvre. La REG de 2011 montre ce qui peut être fait à cet égard, mais un suivi concret demeure incertain, étant donné, entre autres, le manque actuel d'ancrage institutionnel en faveur de la REG. Il s'agit là d'un précédent en passe d'être créé, certes, mais pas encore abouti.